

ENQUÊTE PRATIQUES CULTURALES

La fertilisation des prairies, un enjeu majeur en Bourgogne-Franche-Comté

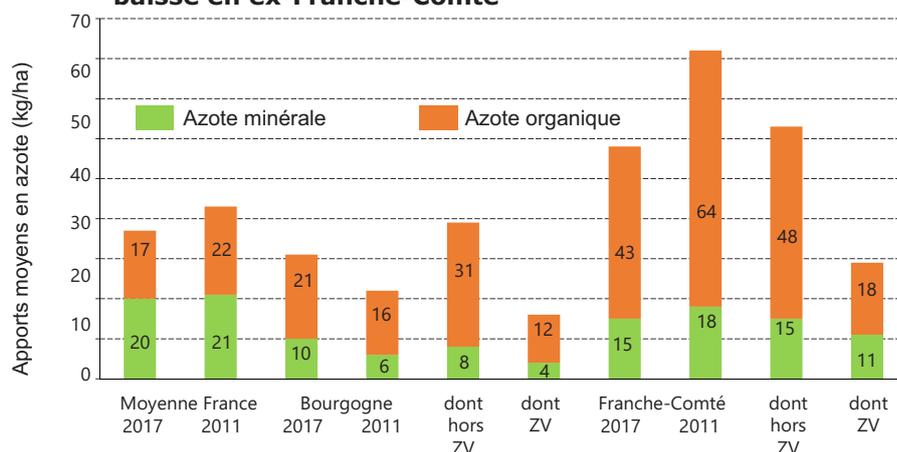
En Bourgogne-Franche-Comté, les prairies occupent plus de la moitié de la surface agricole. Dans la zone AOP fromagère du massif du Jura, l'élevage laitier est soumis à un cahier des charges qui vise l'autonomie fourragère et limite le chargement. Les prairies permanentes sont majoritaires et leur fertilisation est en baisse de 30 % par rapport à 2011 alors que pour les prairies temporaires la fertilisation est en hausse de 20 % portée par l'azote organique. Dans la partie ouest de la région, l'élevage allaitant domine très largement sur des prairies conduites de façon très extensives. Sur l'ensemble de la région, les apports organiques, constitués aux trois quarts de fumier, sont largement majoritaires. Les agriculteurs ont une meilleure connaissance de la composition en azote de leur fumier qu'au niveau national, même si les besoins en fumure azotée sont majoritairement estimés selon les habitudes des exploitants. En zone AOP du massif du Jura, un tiers des surfaces bénéficie d'un plan de fumure complet effectué par un technicien.

En Bourgogne Franche Comté, les prairies temporaire et permanentes s'étendent sur 1 383 015 ha en 2017 (Cf. figures 6 et 7, cartes des prairies). Elles représentent 54 % de la surface agricole utile (SAU) régionale et sont réparties sur le territoire en fonction d'une part des conditions naturelles et d'autre part des systèmes d'élevage. A l'est de la région, recouvrant une large part du massif des montagnes du Jura, les prairies représentent 70 % de la SAU. Elles sont principalement mises en valeur par la production laitière sous signe de qualité. A l'ouest dans les plaines du charolais, les prairies représentent 48 % de la SAU. Elles sont destinées très largement à l'élevage allaitant. Les deux productions, bovin allaitant et bovin lait ne répondent pas aux mêmes exigences en termes d'alimentation, ainsi une vache laitière a besoin de 25 % de matière sèche en plus qu'une vache allaitante et une ration plus riche de 3 % en azote. Ces productions s'effectuent dans des systèmes d'exploitation aux pratiques agricoles sur les prairies très différents. La production de bovin allaitant

s'effectue souvent dans des exploitations ayant de la polyculture avec parfois de maïs ensilage en complément de la production herbagère et achat de concentrés plus important. La conduite des prairies n'est pas toujours une priorité. La production laitière sous signe de qualité concerne des exploitations spécialisées « herbes » avec interdiction

de maïs ensilage. La production d'herbe y fait l'objet de la plus grande attention, d'autant plus que l'objectif visé par les cahiers des charges des AOP est l'autonomie alimentaire en lien avec le terroir. Ainsi, pour l'AOP Comté, la ration quotidienne du troupeau laitier est constituée de fourrages issus de l'aire de l'appellation, avec le pâturage en période estivale

Figure 1. Une fertilisation des prairies permanentes élevée mais en baisse en ex-Franche-Comté



et le foin l'hiver. De plus, le cahier des charges limite « la fumure minérale azotée qui ne doit pas dépasser sur l'exploitation une dose moyenne de 50 unités par hectare de surface fourragère ». Enfin, la surface fourragère effectivement exploitée doit être au minimum égale à 1 ha par vache laitière. A contrario, les élevages de lait standard ne sont pas soumis à ces contraintes.

Une fertilisation en baisse de 30 % sur les prairies permanentes à l'est

A l'échelle de la région, les prairies permanentes représentent près de 86 % de la superficie totale des prairies. Cette proportion est comparable entre le bassin allaitant du charolais et la zone de production laitière sous signe de qualité.

Les pratiques de fertilisation des prairies permanentes sont le reflet du milieu naturel et des pratiques culturales des systèmes d'exploitation.

A l'est, les prairies permanentes reçoivent en moyenne 58 kg d'azote par hectare, en baisse de 24 kg par rapport à 2011, reflétant ainsi les améliorations de pratiques des exploitations agricoles.

La part de la fumure organique représente les trois quarts de l'apport total contre les deux tiers dans la partie ouest.

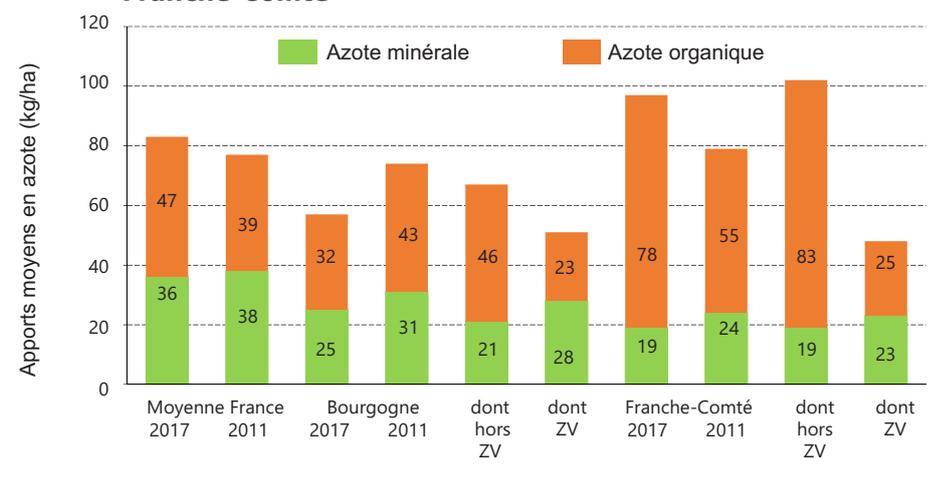
Toutes prairies confondues, 55 % reçoivent des engrais d'origine organique et 44 % une fertilisation azotée dans l'est.

A l'ouest, les pratiques sont différentes : les prairies reçoivent 31 kg d'azote par hectare soit 6 kg de moins que la moyenne nationale. La proportion d'apport d'origine organique sur deux tiers des surfaces est moindre que dans la partie est.

Dans les zones vulnérables, au titre de la directive nitrates, le niveau de fertilisation est inférieur au reste du territoire.

En 2017, la fumure organique des prairies permanentes se compose en Bourgogne Franche Comté à 72 % de fumier, 16 % de lisier et 5 % de compost. Par rapport à 2011, le fumier est en progression de 16 %. Le lisier et le compost régressent respectivement de -5 % et -6 %. A l'échelle nationale, la part du lisier, avec 32 % est bien supérieure et la part du fumier plus faible avec 57 %.

Figure 2. Une fertilisation des prairies temporaires élevée en ex-Franche-Comté



Source: Agreste - Enquête pratiques culturales GC 2017

Figure 3. Répartition des surfaces de prairies selon les apports en azote

		Doubs, Jura	Autres départements de BFC	Bourgogne-Franche-Comté	France
Prairies temporaires	Aucune fumure	15%	28%	23%	28%
	Pas de fumure minérale	37%	45%	42%	44%
	Apport en azote (kg/ha)	119	83	98	116
	dont minéral (kg/ha)	23	34	30	51
Prairies permanentes	Aucune fumure	25%	52%	45%	52%
	Pas de fumure minérale	49%	77%	70%	65%
	Apport en azote (kg/ha)	96	80	85	79
	dont minéral (kg/ha)	22	21	21	42

Source: Agreste - Enquête pratiques culturales GC 2017

Figure 4. Répartition des surfaces recevant de l'azote minéral en fonction du nombre d'apports

		Doubs, Jura	Autres départements de BFC	France
Prairies temporaires	1 apport	80%	83%	59%
	2 apports	20%	15%	31%
	3 apports et plus	0%	2%	9%
Prairies permanentes	1 apport	78%	79%	71%
	2 apports	22%	21%	22%
	3 apports et plus	0	0	7%

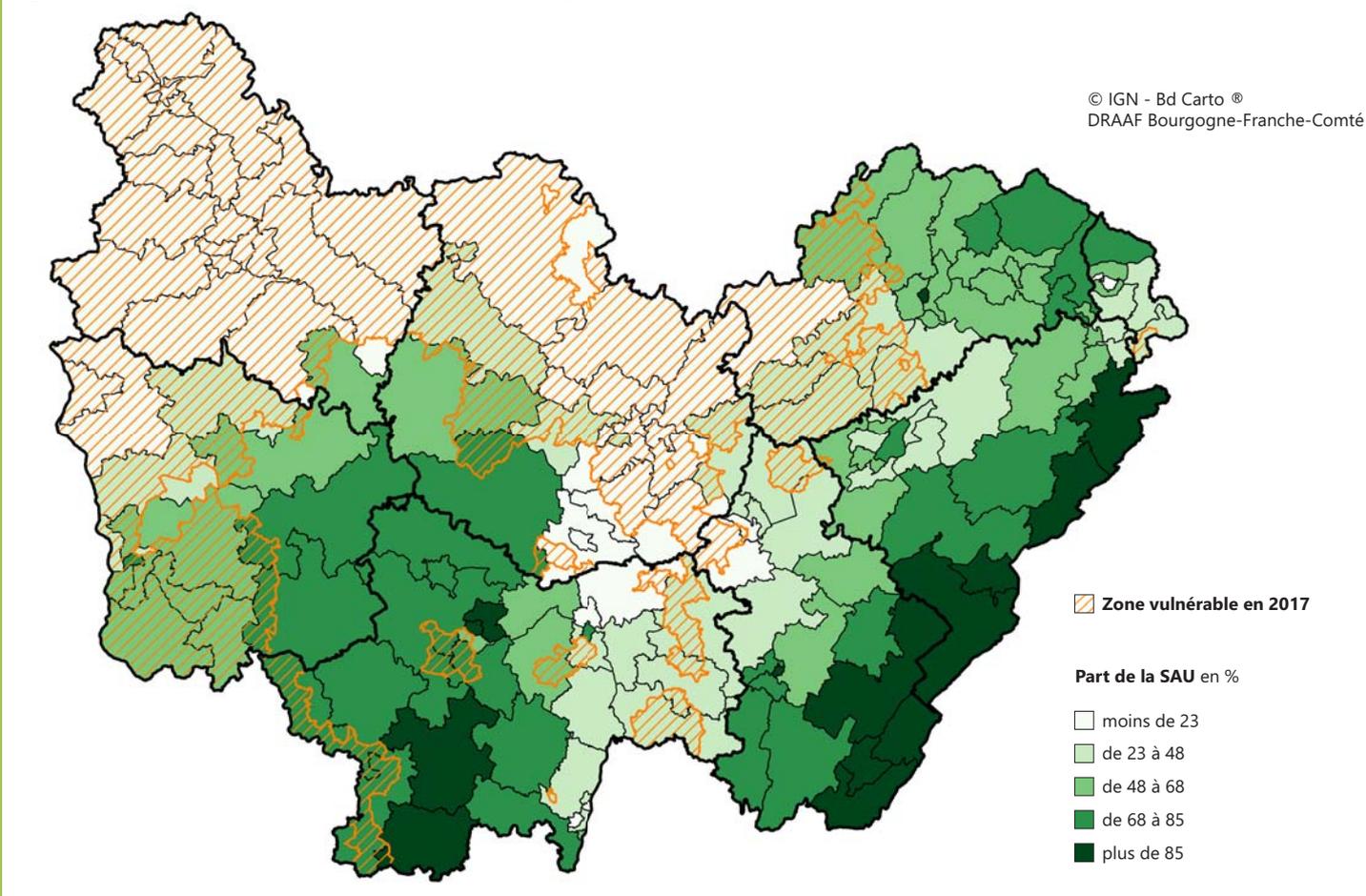
Source: Agreste - Enquête pratiques culturales GC 2017

Figure 5. La teneur en azote du fumier connu sur la moitié des surfaces de prairies

		Bourgogne-Franche-Comté	France
Prairies temporaires	Pas de connaissance de la teneur en azote organique	51%	56%
	Par analyses et références techniques	10%	9%
	Par analyses seulement	14%	7%
	Par références techniques seulement	25%	28%
Prairies permanentes	Pas de connaissance de la teneur en azote organique	52%	69%
	Par analyses et références techniques	6%	6%
	Par analyses seulement	9%	9%
	Par références techniques seulement	34%	16%

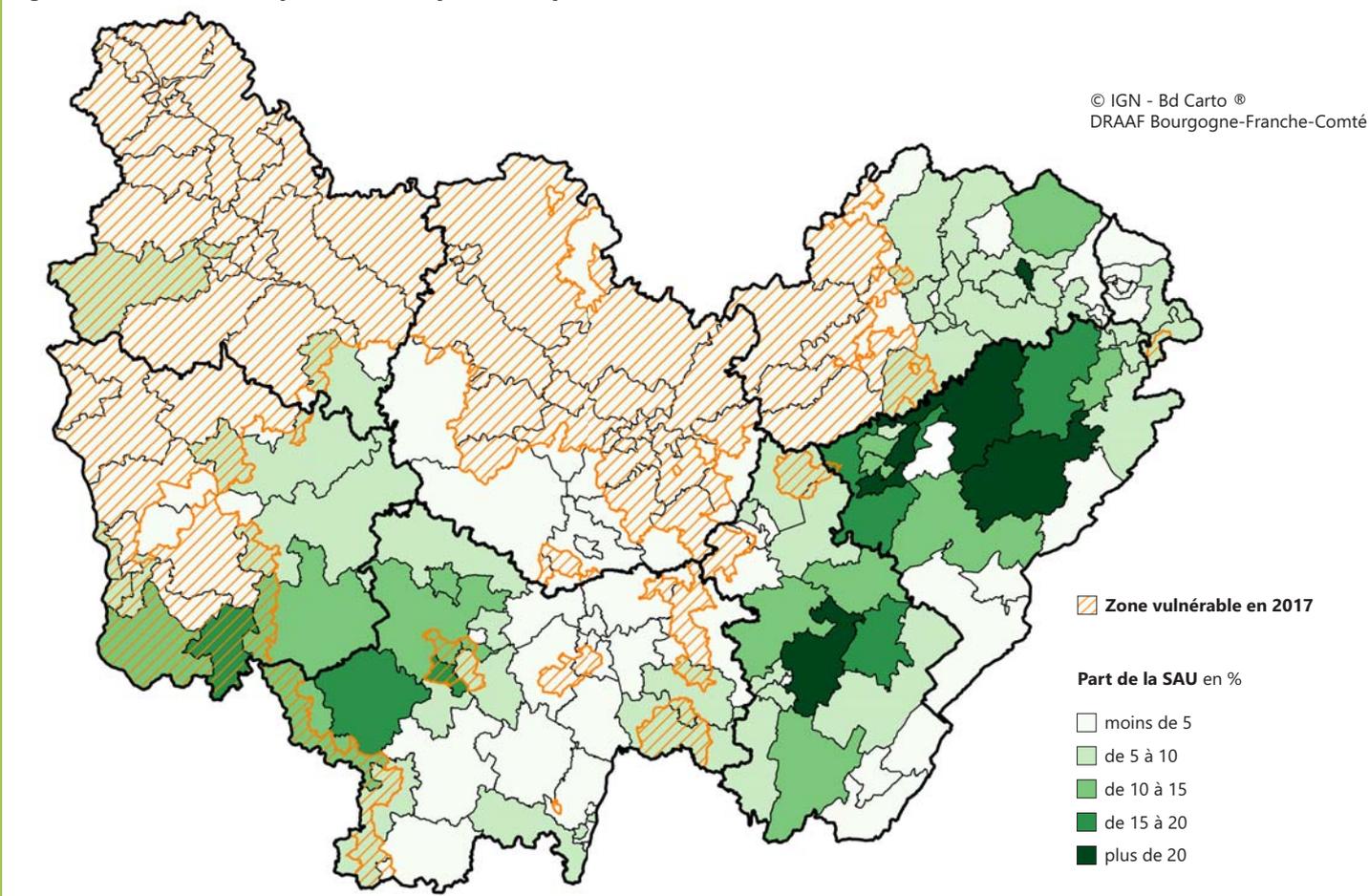
Source: Agreste - Enquête pratiques culturales GC 2017

Figure 6. Surfaces de prairies permanentes par canton en 2017



Source: Agreste - RPG 2017

Figure 7. Surfaces de prairies temporaires par canton en 2017



Source: Agreste - RPG 2017

Des prairies temporaires limitées en surface et spécialisées

Les prairies temporaires représentent une faible part de la surface totale des prairies avec 14 %. Dans la partie est la quantité d'azote épanchée sur ces prairies s'établit à 97 kg d'azote par ha. La fertilisation est en croissance depuis 2011 d'un peu plus de 20 %. Cette évolution est à mettre en rapport avec la recherche d'autonomie fourragère des exploitations agricoles. Toutefois, la fertilisation des prairies temporaires est inférieure de plus de 20 % à celle des prairies temporaires de Normandie, une autre grande région laitière.

Dans la partie ouest de la région, la fertilisation des prairies temporaires baisse. Elles reçoivent 57 kg d'azote par hectare, soit 32 % de moins que la moyenne nationale.

En 2017, la fumure des prairies temporaires de la région est composée à 54 % par du fumier, 31 % par du lisier et 12 % par du compost. En comparaison, la part du lisier à l'échelle nationale s'élève à 38 % et progresse contrairement à ce qui est observé dans la région.

Des pratiques de fertilisation variées

Dans la région, les pratiques de fertilisation sont variées. Dans le Doubs et le Jura, un quart des parcelles de prairies permanentes ne reçoivent aucune fumure. Cette proportion s'élève à une sur deux dans les autres départements de la région. L'apport d'azote minéral sur les prairies permanentes est limité et représente moins du quart des apports de fertilisant. Sur les prairies temporaires, 15 % d'entre elles ne sont pas fertilisées contre un tiers dans la région. Pour favoriser la repousse de l'herbe après la fauche ou le pâturage et prévenir les infiltrations de nitrates dans le sol les agriculteurs fractionnent leurs apports d'azote en deux fois sur les prairies permanentes contre trois sur le reste du territoire national.

Une gestion plus fine de la fertilisation

En Bourgogne Franche Comté, la moitié des agriculteurs épandent du fumier dont ils connaissent la composition. Cette part est plus forte qu'en France sur les prairies perma-

nelles. Les références techniques sur la composition des fumiers sont utilisées par un agriculteur sur trois dans la région contre un sur dix en France métropolitaine. De plus, 25 % des fumiers épandus sur les prairies permanentes sont analysés et 15 % pour les prairies temporaires. Enfin des analyses de sol sont régulièrement pratiquées. Dans le Doubs, un peu plus d'une parcelle sur trois a fait l'objet d'au moins une analyse entre 2012 et 2017. Cette proportion est deux fois supérieure à la moyenne régionale.

A l'échelle de la région, les besoins en azote de l'herbe sont le plus souvent estimés en fonction des pratiques habituelles sur les parcelles. Cependant dans le Doubs une prairie sur trois bénéficie d'un bilan de fumure azoté complet réalisé par un technicien externe à l'exploitation contre moins d'une sur quatre dans le reste de la région.

Lorsqu'un bilan est réalisé par un agriculteur ou un technicien, l'hypothèse de rendement est très majoritairement prise en compte (dans 89 % des cas).

Définitions et Méthodologie :

Prairies temporaires : Il s'agit des prairies implantées pour une durée inférieure ou égale à 6 ans.

Zone vulnérable : Ce sont des zones désignées comme vulnérables à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole compte tenu notamment des caractéristiques des terres et des eaux ainsi que de l'ensemble des données disponibles sur la teneur en nitrate des eaux et de leur zone d'alimentation. Ces zones concernent les eaux atteintes par la pollution et les zones menacées par la pollution.

Les enquêtes « pratiques culturales » du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation décrivent l'ensemble des interventions des exploitants agricoles sur leurs parcelles entre une récolte et la suivante. Pour l'enquête 2017, la période étudiée porte sur la campagne 2016-2017 après la récolte du précédent et jusqu'à la fin de la récolte de la culture questionnée. En Bourgogne-Franche-Comté, l'enquête a porté sur 474 parcelles. Elle fait suite à celle de 2011. Elle détaille l'ensemble des pratiques de fertilisation des prairies temporaires et permanentes. La pondération des résultats tient compte de la superficie de la parcelle.

Pour en savoir plus : «Pratiques culturales en grandes cultures 2017 : IFT et nombre de traitements»
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd1903/detail/>

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne Franche-Comté

Service Régional de l'information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr
Tél : 03 80 39 30 12

Directeur : Vincent Favrichon
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédacteur : Laurence Malet
Composition : Yves Lebeau
Dépôt légal : à parution
ISSN : 2681-9031
© Agreste 2020